

ASSOCIATION MARCEL HICTER POUR LA DEMOCRATIE CULTURELLE - FMH

Un plan culturel pour Bruxelles

1/2 Historique et analyse

Par Brigitte Spineux, chargée de mission, Association Marcel Hicter

Octobre 2015

Un plan culturel pour Bruxelles

1/2 Historique et analyse

Par Brigitte Spineux, chargée de mission, Association Marcel Hicter

Le 4 octobre 2013, Rachid Madrane, Ministre de la Culture de la Commission communautaire française (Cocof), lançait le Plan Culturel pour Bruxelles¹.

Le Plan a été élaboré sur base des éléments suivants:

- Le Plan Culturel proposé par le réseau des Arts de Bruxelles (RAB/BKO) en 2009
- Les auditions et recommandations du Parlement francophone bruxellois
- Les travaux des Assises pour le développement territorial de la Culture à Bruxelles en 2011²
- Le chapitre « Promouvoir l'identité culturelle de Bruxelles » du projet de Plan Régional de Développement Durable (PRDD)³
- Le rapport final du Pool universitaire ULB/Saint-Louis qui a élaboré la proposition de Plan Culturel sur base des documents disponibles et d'entretiens avec des opérateurs

Le Plan Culturel de Rachid Madrane reprend un certain nombre des propositions du RAB/BKO et contient des dispositions supplémentaires concernant le droit à la culture pour tous venant du pouvoir de tutelle de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Quant au PRDD, on retrouve l'essentiel du chapitre consacré à l'identité culturelle dans le Plan Culturel mais, si le projet de PRDD a été voté fin 2013 sous la précédente législature, le plan lui-même n'a pas encore été voté depuis l'investiture du nouveau gouvernement régional bruxellois.

Le Plan Culturel comprend 4 axes de propositions :

1) La culture, vecteur de démocratie, qui traite de la médiation culturelle, de l'interculturalité, de la

diversité et du lien à promouvoir entre les acteurs de la culture et de la cohésion sociale

2) La gouvernance culturelle où il est question de la coordination administrative, de la coordination des politiques culturelles, de la connaissance du secteur culturel, de la participation du secteur à l'élaboration des politiques publiques, des pratiques biculturelles et de la participation des publics aux événements culturels

3) La créativité et l'innovation concernant la carrière des artistes, les espaces de création, la coordination des informations et le financement global de la culture

4) La transversalité de la culture dans les domaines de l'emploi, de l'économie, du tourisme et de la politique des grandes villes.

La Culture, vecteur de démocratie

La référence, désormais dominante dans les politiques culturelles, à la diversité culturelle, au multiculturalisme et à l'interculturalité est effectivement un enjeu majeur pour le développement culturel de Bruxelles. Le dialogue interculturel est promu notamment par le Conseil de l'Europe, l'Unesco et l'Union Européenne, comme la passerelle qui permettra de dépasser une « diversité enfermante » et une société de différences sans communication⁴.

La politique culturelle pourrait être une réponse possible à la « crise de la démocratie » et en particulier à celle de la participation, en invitant à de nouvelles formes d'interactions entre les citoyens, la culture et la politique. Dans leur nouveau décret, les Centres culturels sont vus par la Fédération Wallonie Bruxelles comme la cheville ouvrière du développement culturel local. Ils ont pour mission d'élaborer une analyse partagée de leur « territoire » avec les citoyens, les opérateurs socio-culturels et acteurs de la cohésion sociale afin d'élaborer des enjeux communs dans leur projet d'action culturelle. La proposition du Plan Culturel de renforcer les équipes des Centres culturels bruxellois d'un poste ACS sera sûrement bienvenue mais est-il nécessaire de dédier ce poste exclusivement à la déclinaison du Plan Culturel alors que la mission principale de toute

l'équipe d'un Centre culturel est le développement culturel de son territoire ?

La gouvernance culturelle

Dans l'Union européenne, on peut distinguer deux méthodes de création des politiques culturelles⁵. La première approche insiste sur le territoire et la citoyenneté. C'est une approche globale « célébrant » la diversité culturelle sur le territoire. Ce type de politique est habituellement basé sur le dialogue de toutes les communautés, acteurs et institutions du territoire.

La seconde approche insiste sur l'« ethnicité ». La conception de ce type de politique culturelle est basée sur la culture du groupe ethnique majoritaire pour une communauté « imaginée ».

Dans le cas présent, l'approche est hybride. Le Plan culturel a été élaboré comme une politique basée sur le territoire réalisée en large concertation entre le politique, les institutions et les opérateurs culturels mais qui n'appartiennent qu'à la communauté francophone de Bruxelles. Le cas particulier de la Belgique n'est pas réellement un clivage ethnique mais d'ordre linguistique. Les propositions de créer une Task Force régionale et de promouvoir les pratiques biculturelles visent à faire tendre le Plan vers une approche territoriale participative globale. Selon nous, pour réaliser cet objectif, les pistes de travail devraient comporter des mesures plus systémiques car la réalité institutionnelle de Bruxelles risque d'entraver la mise en œuvre du Plan.

Mise en œuvre du Plan

En effet, plus de 40 niveaux de pouvoir sont impliqués dans la Culture en région bruxelloise. Le Plan n'a pas l'aval des néerlandophones et ne présente pas d'échéances et de budget. Beaucoup de propositions contenues dans le plan ne sont pas de la compétence du gouvernement francophone de Bruxelles. Par exemple, le tourisme et l'image de Bruxelles sont devenus des compétences régionales depuis la sixième réforme de l'état, la politique des grandes villes est fédérale. Logiquement, les pratiques biculturelles devraient être de la compétence de la

Commission Communautaire Commune (Cocom) qui serait peut-être l'organe le plus à même d'accueillir la Task Force proposée par Rachid Madrane en terme de gouvernance culturelle. Dans leur nouveau décret, les centres culturels ont un objectif de lien avec le secteur de la cohésion sociale en supplément de leur fonction historique de médiation culturelle.

Selon une enquête du journal l'Echo⁶ en 2014, une quinzaine d'opérateurs culturels, artistes et chercheurs bruxellois se préoccupent, à propos du Plan, de trois principales pierres d'achoppement:

1) La complexité institutionnelle, qui s'impose comme l'obstacle majeur à l'avènement d'une politique culturelle intégrée en phase avec la réalité du terrain. Les opérateurs et leur fédération sont, quant à eux, en avance sur le politique quant à la coopération entre néerlandophones et francophones. C'est le cas du réseau RAB/BKO, du Kunstenfestivaldesarts et de Recyclart par exemple qui bénéficient d'une subsidiation bicommunautaire au prix d'un véritable parcours de combattant semble-t-il⁷. Il est à noter également que les difficultés rencontrées par les opérateurs ne sont peut-être pas tant d'ordre informatif comme annoncé dans le Plan mais portent probablement plus sur la transcription de leur action en terme de lignes stratégiques des différents pouvoirs subsidiaires.

2) La réalité multiculturelle, hybride, « impure », selon le Professeur de la VUB Eric Corijn, qui outrepassé le cadre des deux Communautés linguistiques de référence. A ce titre et d'autant plus que les coopérations entre les deux communautés se développent, mener une politique culturelle intégrée apparaît comme un objectif stratégique (voir analyse 2/2).

3) Le type de culture que l'on veut offrir à Bruxelles, entre le modèle de la ville créative, le city marketing en vogue depuis le Guggenheim de Bilbao, et le modèle de la ville solidaire, l'interculturalité qui recherche le plus grand dénominateur commun entre des cultures diverses. Selon l'Observatoire des Politiques Culturelles⁸, « dans la concurrence que se livrent les grandes villes, en devoir d'être attractives, la culture devient un argument important au risque

d'être instrumentalisée et appauvrie ». Le danger de promouvoir des projets événementiels dans une logique de marketing urbain est de provoquer des glissements de budgets au détriment du secteur socio-culturel actif dans des zones moins « attractives ».

Conclusion

Le multiculturalisme n'est plus à comprendre comme une cohabitation de communautés. Par une évolution vers l'individualisation, une personne n'appartient plus spécialement à un groupe communautaire ou autre mais se définit par lui-même comme pouvant appartenir à un ou plusieurs groupes. Dans la situation bruxelloise, un des défis majeurs pour chaque bruxellois est de sortir des catégories « enfermantes » (d'origine immigrée/non immigrée, classes sociales défavorisées/aisées...) pour développer son propre degré d'interculturalité et de vivre ensemble.

Les politiques culturelles se conçoivent à l'heure actuelle de manière participative en fonction du territoire et non plus en fonction des communautés. Il y a urgence, selon nous, à mettre en œuvre une approche réellement régionale des politiques culturelles à Bruxelles si nous voulons pouvoir bénéficier de la richesse culturelle de tous les bruxellois.

Il n'est pas inutile de tenir à l'esprit que la complexité des politiques culturelles vient également de l'impossibilité d'avoir une représentation du monde stable et durable. Notre société est en perpétuelle évolution et aux prises avec des conflits. Cet aspect constitue également une richesse. C'est dans le conflit et les fractures que sont nés les mouvements artistiques urbains comme les tags, le hip hop, le slam.

Pour Guy Saez, professeur de sociologie basé en France et autorité en matière des politiques culturelles en lien avec le territoire en Europe, « le développement culturel s'est rarement créé à partir de slogans ou d'un plan marketing aussi tonitruant fût-il. Il se crée à partir de la constitution lente d'une

action collective, par des mobilisations d'amateurs, d'artistes et des revendications qui parviennent à enclencher un processus de création d'un public et des institutions en qui il se reconnaît. Ce processus d'institutionnalisation est durable, et sans doute irréversible dès qu'il est enclenché parce qu'il est perçu comme légitime par la population, au delà des cercles sociaux qui participent à sa mise en œuvre. »⁹

Malgré la complexité d'un Plan Culturel pour Bruxelles, il serait dommage de ne pas poursuivre les efforts de mise en œuvre, ce plan étant un exemple de vue stratégique ayant été conçue en unissant le pouvoir de réflexion de pouvoirs politiques, de spécialistes universitaires ou autres des politiques culturelles et d'opérateurs culturels civils.

1 MADRANE Rachid, 2013, Culture et identité bruxelloise, un plan culturel pour Bruxelles, http://www.cocof.be/documents/Asbl/Plan_culturel.pdf

2 Rapport de synthèse disponible sous http://www.culture.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=4e60ad7aa0e242af0f2da9cec8b0b1c3ae58082c&file=fileadmin/sites/culture/upload/culture_super_editor/culture_editor/documents/Relations_IntNat/textes/Assises_BXL_synthese_2011.pdf

3 Région de Bruxelles Capitale, 2014, Projet de Plan Régional de Développement Durable, pp. 329-339, http://www.prdd.be/pdf/PRDD_FR.pdf

4 WEBER Raymond, 2013, Dynamiques européennes: les enjeux des nouvelles politiques culturelles, Association Marcel Hicter

5 DRAGICEVIC SESIC Milena, 2015, Les politiques culturelles participatives, nécessité ou outil à la mode ? p. 37-44 in "Vers les nouvelles politiques culturelles, les pratiques interculturelles engagées."

6 FLAMENT Xavier, enquête de L'Echo, 2014, Bruxelles, laboratoire culturel de l'Europe <http://multimedia.lecho.be/culture/>

7 Réseau des Arts (RAB/BKO), 2014, Cahier Interact 5 - Les politiques culturelles à Bruxelles: vision kaléidoscopique, article "les organisations bicommunautaires ne sont pas opportunistes", pp. 35-38

8 OPC, 2015, Etude n°5, Les pratiques culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles: regards croisés, p.94 disponible sous http://www.opc.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/sites/opc/upload/opc_super_editor/opc_editor/documents/pdf/publications OPC/Etudes_N5_BD.pdf&hash=86bebcc691c11cdf48e53d8bc6d185a6278f2562

9 op Cit. In WEBER Raymond, 2013